

judiciaire de Saint Omer ;

Attendu qu'il ressort des éléments du dossier et des débats qu'il convient de relaxer des faits pour lesquels il est poursuivi ;

**RELAXE
obtenue
PAR ME REGLEY**

PAR CES MOTIFS

Le tribunal, statuant publiquement, en premier ressort et contradictoirement à l'égard de E

Déclare recevable l'opposition formée par

Met à néant l'ordonnance pénale correctionnelle rendue le _____ contre
de _____ ndré et statuant à nouveau ;

Relaxe _____ ndré des faits pour lesquels il était poursuivi ;

et le présent jugement ayant été signé par la présidente et la greffière.

LA GREFFIERE

LA PRESIDENTE

**Pour expédition certifiée conforme
Le Greffier**

